

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-32

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 juin 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-trois juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 19 juin 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Florence PIRAT

Excusés : Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie Pascal), M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

DISPOSITIF DE CESSION A TITRE GRATUIT DE BARNUM PAR LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Lors de la commission permanente du 28 mars 2025, la Région Auvergne Rhône-Alpes a voté un nouveau dispositif qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2000 habitants.

Ce dispositif consiste à mettre à disposition aux communes, via une convention, un barnum qui sera destiné aux associations locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE la mise à disposition d'un barnum à la Région Auvergne Rhône Alpes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vincent Guichardan



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 27 JUIN 2025
Publiée le 30 JUIN 2025

Le Maire,
G LEROUX



Le Maire,
Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture
001-210102249-20250623-2025062332-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025